

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	8

Séance du VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT

L'an DEUX MILLE HUIT

et le VINGT SEPT SEPTEMBRE, à 16 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, après avoir été régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Mairie sous la présidence de **Monsieur GERMAIN Hubert, le Maire.**

Présents : GERMAIN Hubert, MARTEU Gilbert, FABRE Pierre, RAYMONDO Norbert,
RAYNAUD Bernard, ROMÉY Roberte,
HENRI Nicolas, MENGEAUD Louis,

Absents excusés et représentés : OGEZ Ismaël, SEGHI Georges

Absente excusée : TRICOT Hélène

Secrétaire de séance : FABRE Pierre (Art. L 2121-15 du C.G.C.T.)

Objet de la Délibération :**CARTE COMMUNALE – Suite à la délibération du 27.07.2007****CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 27 Juillet 2007, l'élaboration d'une CARTE COMMUNALE et les études nécessaires en ce sens.

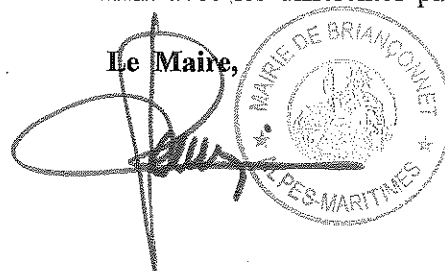
Un avis d'appel public à la concurrence a donc été lancé, le 03 Juin 2008, pour choisir un bureau d'études sur la base d'un Marché de prestations intellectuelles. Quatre pétitionnaires s'étant manifestés, la Commission d'Ouverture des Plis, réunie le 24 Juillet 2008, a décidé qu'une analyse approfondie des propositions devait être effectuée pour choisir le Bureau d'Etudes qui rédigera la Carte Communale.

Cette analyse est jointe à la présente aux fins de bonne information de l'Assemblée Délibérante. Il en résulte que **l'offre la mieux disante retenue par la Commission des Appels d'Offres est celle de la Société CITADIA** à laquelle il est proposé d'attribuer le Marché.

OUI l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **attribue à la Société CITADIA**, dont le siège est sis à OLLIOULES (83190), le Marché relatif à l'élaboration de la Carte Communale de Briançonnet ;
- **autorise le Maire à engager la Commune** pour toutes les décisions relatives à cette réalisation et à signer tous contrats, conventions ou autres documents en découlant avec les différentes parties qui seront concernées en cette affaire.

Le Maire,



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures des présents à la séance.